



RENFORCEMENT DES CAPACITÉS (EXPANSION DES ENTREPRISES)

INITIATIVE DES PÊCHES COMMERCIALES INTÉGRÉES DU NORD



Application du programme
Guide

Table des matières

Introduction.....	Error! Bookmark not defined.
Aperçu du volet Renforcement des capacités (expansion des entreprises) ..	Error! Bookmark not defined.
Rôles et responsabilités	Error! Bookmark not defined.
Exigences générales relatives aux demandes	Error! Bookmark not defined.
Confidentialité	Error! Bookmark not defined.
Processus de présentation et d'examen des demandes	Error! Bookmark not defined.
Coordonnées des personnes-ressources.....	Error! Bookmark not defined.

Introduction

L'Initiative des pêches commerciales intégrées du Nord (IPCIN) offre du financement et du soutien aux groupes et collectivités autochtones intéressés qui ne sont pas admissibles aux initiatives des pêches commerciales intégrées de l'Atlantique et du Pacifique, où Pêches et Océans Canada (MPO) gère la pêche¹, pour développer et maximiser le potentiel de leurs entreprises communautaires de pêche commerciale (EPC). Cela comprend les entreprises qui suivent un modèle de redistribution qui ne vendent leurs produits qu'à la collectivité locale ou dans leur région locale.

L'objectif du programme est de créer des entreprises de pêche commerciale (EPC) autosuffisantes, c'est-à-dire des groupes autochtones capables de s'approprier pleinement les opérations des pêches et ainsi devenir des pêcheurs prospères et autosuffisants. Le programme de l'IPCIN comporte quatre volets :

1. Renforcement des capacités (expansion des entreprises).
2. Formation des pêcheurs autochtones.
3. Expansion et diversification.
4. Développement de l'aquaculture.

Le présent document décrit le processus de demande pour obtenir un financement dans le cadre du volet **Renforcement des capacités (expansion des entreprises)**, qui comprend des mesures de soutien pour aider les EPC à élaborer et à mettre en œuvre leur plan d'expansion. Il explique comment soumettre une demande, et la manière dont les demandes sont évaluées.

Un exemplaire du formulaire de demande pour le volet Renforcement des capacités (expansion des entreprises) de l'IPCIN est joint à l'annexe A.

Aperçu du volet Renforcement des capacités (expansion des entreprises)

Il est possible d'obtenir des fonds pour l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'expansion des EPC et des activités connexes, comme la compensation du coût de l'embauche de personnel qualifié et d'autres activités d'expansion de l'entreprise. Le but du financement est de favoriser l'acquisition des connaissances et des compétences nécessaires à l'exploitation d'une entreprise de pêche commerciale, de pêche aux fins de redistribution locale ou une combinaison des deux types de pêche prospère à long terme et de maximiser les retombées économiques pour les collectivités, notamment par la création d'emplois.

L'IPCIN s'appuie sur trois modèles de renforcement des capacités pour offrir un soutien adapté aux besoins de la collectivité. Ces trois modèles sont les suivants :

¹ Les restrictions géographiques ne s'appliquent pas aux groupes admissibles à l'IPCIN qui participent au volet Développement de l'aquaculture.

- *Modèle commercial* : Peaufiner les compétences en matière de gouvernance d'entreprise et de gestion des affaires, renforcer les capacités des entreprises de pêche commerciale et d'aquaculture et assurer un rôle de cogestion des ressources.
- *Modèle de redistribution locale* : Perfectionner les compétences en gestion d'entreprise, renforcer les capacités des opérations de redistribution des pêches et améliorer les indicateurs de santé et de sécurité alimentaire.
- *Modèle commercial et modèle de redistribution combinés* : Assurer la souplesse de la conception des programmes pour les entreprises de redistribution qui se lancent dans des activités commerciales à petite échelle.

L'équipe de soutien à l'expansion des entreprises aidera les groupes autochtones à mettre au point leur plan d'expansion et à préparer leur demande dans le volet Renforcement des capacités (expansion des entreprises) de l'IPCIN. Il est à noter que ces services sont gratuits pour le demandeur. Un membre de l'équipe de soutien à l'expansion des entreprises qui se spécialise dans le modèle de renforcement des capacités de redistribution locale est à la disposition des demandeurs qui éprouvent des problèmes de sécurité alimentaire connus.

Toutes les demandes doivent être examinées et vérifiées par l'équipe de soutien à l'expansion des entreprises avant d'être admissibles à un financement de l'IPCIN. Les activités proposées dans la demande doivent cadrer avec le plan d'expansion et les objectifs généraux de l'EPC en matière de renforcement des capacités et de durabilité des activités de pêche commerciale.

Les activités admissibles à un soutien financier dans le cadre du volet Renforcement des capacités (expansion des entreprises) comprennent :

- L'embauche de ressources spécialisées pour travailler dans les opérations commerciales de l'EPC, comme un directeur des pêches, un coordonnateur des pêches, un coordonnateur adjoint des pêches, un commis comptable ou un coordonnateur du système de gestion des pêches.
- D'autres formes de soutien au renforcement des capacités, comme l'assistance commerciale et technique, la conception de la gouvernance, l'aide aux pratiques de gestion, la comptabilité ou la responsabilisation globale au moyen

Les participants à l'IPCIN sont encouragés à présenter une demande de financement le plus tôt possible au cours de l'exercice financier.

Rôles et responsabilités

L'IPCIN est un processus collaboratif qui repose sur différents partenariats. Les rôles et les responsabilités des partenaires sont présentés dans le tableau qui suit :

Organisation	Rôles et responsabilités
MPO (responsable de l'IPCIN)	<ul style="list-style-type: none"> • Décideur de dernière instance pour toutes les questions liées au financement.

	<ul style="list-style-type: none"> • Vérifie que les demandes contiennent toute l'information nécessaire à l'évaluation des activités proposées. • Examine les demandes pour s'assurer qu'elles sont conformes aux objectifs de revenus et de profits, de renforcement des capacités, de création d'emplois et de durabilité de l'IPCIN. • Examine les demandes pour s'assurer que les demandeurs sont en mesure de terminer les travaux au cours de l'exercice financier.
Équipe de soutien à l'expansion des entreprises	<ul style="list-style-type: none"> • Des conseils d'experts du modèle de renforcement des capacités de redistribution locale sont offerts à toutes les personnes qui s'intéressent à l'initiative. • L'équipe de soutien à l'expansion des entreprises ne joue aucun rôle dans l'évaluation des plans de travail et n'a aucun pouvoir de décision. • L'équipe de soutien à l'expansion des entreprises fournit des services consultatifs aux demandeurs éventuels en les aidant notamment à élaborer des plans de travail et en leur fournissant des conseils sur le mentorat et les activités de mise en œuvre.

Exigences générales relatives aux demandes

Objectifs du projet – Les activités doivent cadrer avec le plan de développement de l'EPC et appuyer son élaboration et sa mise en œuvre.

Admissibilité – Toutes les collectivités et tous les groupes autochtones non admissibles aux initiatives des pêches commerciales intégrées de l'Atlantique ou du Pacifique (IPCIA ou IPCIP) ont accès au programme de l'IPCIN dans tous les secteurs où le MPO gère la pêche².

Formulaire de demande – Toutes les demandes doivent comprendre un formulaire de demande de l'IPCIN dûment rempli (voir l'annexe A).

Plan de travail – Tous les demandeurs éventuels doivent travailler avec l'équipe de soutien à l'expansion des entreprises à l'élaboration d'un plan de travail qui comprend tous les renseignements à l'appui avant de présenter leur demande au responsable de l'IPCIN. Le plan de travail devrait comprendre les éléments suivants :

- Description des activités ou du ou des postes financés;
- Plan de mise en œuvre dans lequel sont précisés tous les produits livrables prévus;
- Plan d'action décrivant comment le plan de travail sera mis en œuvre;
- Budget.

² Les groupes admissibles aux initiatives des pêches commerciales intégrées de l'Atlantique ou du Pacifique ne sont pas admissibles au financement de l'IPCIN.

Renseignements financiers – Toutes les demandes doivent inclure des renseignements détaillés sur le budget, ce qui comprend les coûts complets de chaque activité, ainsi que les sources de financement prévues.

Les catégories de coûts admissibles pour les activités du volet Renforcement des capacités (expansion des entreprises) de l'IPCIN sont les suivantes : traitements, salaires et coûts connexes, communications, services professionnels, déplacements et administration.

Lettre d'appui – Toutes les demandes doivent comprendre une lettre d'appui du représentant autorisé du demandeur (p. ex., chef, directeur général, président, maire ou résolution du conseil de bande) autorisant la présentation d'une demande dans le cadre de l'IPCIN.

Date limite de présentation des demandes – Les demandes doivent être soumises au responsable de l'IPCIN au plus tard le 31 juillet de l'exercice financier en cours. Après le 31 juillet, le responsable de l'IPCIN ne peut garantir que le financement théorique ne sera pas réaffecté aux priorités de programme. Les demandes peuvent être présentées au responsable de l'IPCIN avant le 1^{er} avril pour que les projets puissent être mis œuvre au prochain exercice financier.

Confidentialité

Tous les renseignements fournis dans la demande et les documents à l'appui, ainsi que dans le cadre de toute collaboration avec l'équipe de soutien à l'expansion des entreprises, seront gardés confidentiels par le responsable l'IPCIN, même après l'approbation des projets. L'évaluation des demandes sera menée de manière strictement confidentielle par les personnes concernées.

Processus de présentation et d'examen des demandes

Étape 1 – La collectivité intéressée collabore avec l'équipe de soutien à l'expansion des entreprises à l'élaboration des plans de travail et des analyses de rentabilisation à l'appui qui seront joints au formulaire de demande dans le volet Renforcement des capacités (expansion des entreprises) de l'IPCIN dûment rempli.

Étape 2 – Une fois le formulaire rempli, les demandeurs devraient soumettre leurs documents de demande au responsable de l'IPCIN (voir les coordonnées ci-dessous), et une lettre d'appui de leur représentant autorisé (p. ex., chef, directeur général ou président, maire ou résolution du conseil de bande).

Étape 3 – Le MPO transmettra la demande au chef de l'équipe de soutien à l'expansion des entreprises afin que ce dernier confirme que l'équipe de soutien à l'expansion des entreprises appuie la demande et a collaboré avec le demandeur pour la mettre au point, et que le plan de travail fournit avec la demande appuie la mise en œuvre du plan d'expansion de l'EPC.

Étape 4 – En même temps, le MPO examinera la demande pour s’assurer qu’elle est complète.

Étape 5 – Après la vérification de la demande par l’équipe de soutien à l’expansion des entreprises et son approbation par le responsable de l’IPCIN, le MPO préparera un accord de contribution qui sera ratifié par le représentant autorisé du bénéficiaire du financement (le demandeur) et le MPO.

Coordonnées des personnes-ressources

Pour commencer à travailler avec l’IPCIN, veuillez communiquer avec le responsable de l’Initiative ci-dessous. Le responsable de l’IPCIN vous indiquera comment communiquer avec le membre de l’équipe de soutien à l’expansion des entreprises affecté à votre collectivité.

Les demandes doivent être envoyées à l’adresse suivante :

Responsable de l’IPCIN
Direction des affaires autochtones et de la réconciliation
Pêches et Océans Canada
300, avenue Laurier Ouest
Ottawa (Ontario) K1A 0R5
DFO.NICFI-IPCIN.MPO@dfo-mpo.gc.ca

ANNEXE A – Formulaire de demande pour le volet (Renforcement des capacités [expansion des entreprises] de l’Initiative des pêches commerciales intégrées du Nord [IPCIN])

Section 1 : Renseignements sur le demandeur			
Organisation :			
Adresse postale :	Date :		
	Personne-ressource pour la demande :		
	Téléphone :		
	Courriel :		

Section 2 : Confirmation des pièces jointes à la demande et conditions préalables	
Le plan d’expansion de l’EPC exigé par l’IPCIN est déjà en place.	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Le plan de travail pour la mise en œuvre du plan d’expansion d’entreprise est joint en annexe.	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Des renseignements budgétaires détaillés sont inclus.	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
La lettre d’appui signée par le représentant autorisé est jointe à la demande.	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>

Section 3 : Demandeur et partenaires (Ne remplir que s’ils font partie d’un regroupement)
Identifier le demandeur principal, le ou les groupes autochtones du regroupement et toutes les entités commerciales affiliées qui sont des partenaires dans le projet.
Organisation et nature des relations

Section 4 : Résumé du plan de travail	
DÉTAILS DE L’ACTIVITÉ : VEUILLEZ INDIQUER LA CATÉGORIE À LAQUELLE LA DEMANDE S’APPLIQUE	
CATÉGORIE DU PROJET :	
APERÇU DU PROJET :	
<p>Veillez fournir, en un langage non technique, une description des activités de projet proposées qui comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> • une introduction et les travaux réalisés à ce jour (le cas échéant); • les objectifs et le plan de travail; • le plan d’action et les produits livrables; • la ventilation du financement demandé. 	

--

Section 5 : Déclaration et signature(s)	
Les renseignements fournis constituent une description et une comptabilisation exactes de la demande d'aide dans le volet Renforcement des capacités (expansion des entreprises) l'IPCIN.	
Représentant autorisé	Poste
Signature	Date

À noter : Le responsable de l'IPCIN peut communiquer le formulaire de demande et les documents justificatifs, à titre confidentiel, à l'équipe de soutien à l'expansion des entreprises, s'il y a lieu.